

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 460 (Rect)

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 15

À l'alinéa 63, substituer à la référence :

« L. 6211-4 »

la référence :

« L. 6222-44 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une erreur matérielle.